

Réunion du Conseil au niveau des Ministres

Paris, 6-7 mai 2014



CONCLUSIONS POLITIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA RCM 2014 DE L'OCDE

Conclusions politiques sur le changement climatique de la RCM 2014 de l'OCDE



Le changement climatique, qui représente un défi majeur et urgent, et constitue une menace potentiellement irréversible à la réalisation de notre objectif d'édifier « des économies résilientes et des sociétés inclusives », appelle une réponse décisive, constante et cohérente. Certes, les actions mises en œuvre par chaque pays devront être adaptées à sa situation particulière, mais nous reconnaissons qu'il importe d'harmoniser les politiques menées dans tous les domaines concernés¹.

Nous² saluons les travaux de l'OCDE sur le changement climatique et affirmons notre volonté commune d'œuvrer pour :

Adopter, lors de la 21^e Conférence des Parties (CdP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Paris en 2015, un protocole, un autre instrument juridique ou une solution négociée juridiquement contraignante au titre de la Convention et applicable à toutes les parties, qui entrera en vigueur et sera mis en œuvre à partir de 2020 ; et communiquer nos engagements prévus, déterminés au niveau national, bien avant la CdP21 (d'ici le premier trimestre 2015 pour les Parties prêtes à le faire).

Renforcer nos efforts actuels et mettre à profit les travaux de recherche de l'OCDE et son analyse fondée sur des données factuelles, y compris dans le cadre de la Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte, afin de nous aider à conduire des politiques climatiques ambitieuses et efficaces par rapport à leur coût, et d'apporter ainsi notre contribution à l'effort déployé pour limiter l'augmentation de la température de la planète à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, en soutenant simultanément la sortie de la crise économique et financière, notamment par une action consistant à :

- investir dans la recherche publique et œuvrer à l'instauration d'un climat des affaires dynamique de nature à promouvoir les nouvelles technologies et l'innovation ;
- mieux harmoniser les politiques d'investissement et les politiques climatiques afin de favoriser un partenariat efficace entre les pouvoirs publics, les partenaires au développement et le secteur privé, de manière à stimuler les investissements privés dans des infrastructures bas carbone et résilientes face au changement climatique ;
- conduire des politiques qui favorisent le développement des marchés de biens et services verts et facilitent les échanges, les flux d'investissement internationaux, la diffusion de technologies bas carbone et la montée en puissance de l'investissement privé ;
- rationaliser et éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, qui encouragent la surconsommation, tout en apportant un soutien ciblé aux plus démunis ;
- poursuivre les discussions sur la contribution que les crédits à l'exportation peuvent apporter à notre objectif commun de lutte contre le changement climatique ; et
- encourager les réformes internes, dans le but d'éviter ou de supprimer les politiques dommageables pour l'environnement.

Redoubler d'efforts en vue d'améliorer la résilience et l'adaptation au changement climatique en renforçant et en coordonnant les politiques et la planification, notamment lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes qui se tiendra en mars 2015.

Atteindre l'objectif que se sont fixé les pays développés de mobiliser collectivement³ la somme de 100 milliards USD par an à l'horizon 2020 en provenance d'une grande diversité de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, ou d'autres sources de financement, pour répondre aux besoins des pays en développement, dans un contexte d'actions efficaces d'atténuation et d'un

souci de transparence concernant leur mise en œuvre ; redoubler d'efforts pour améliorer la mesure, la notification, la vérification et la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour tous les pays ; et améliorer la notification des flux internationaux de financement climatique.

En amont de la CdP20 et de la CdP21, nous invitons l'OCDE, de concert avec l'AIE, l'AEN et le FIT, à continuer de soutenir les négociations menées dans le cadre de la CCNUCC, à examiner les moyens de mieux harmoniser les politiques menées dans différents domaines afin que tous les pays puissent opérer une transition réussie vers une économie durable, sobre en carbone et résiliente face au changement climatique, et à présenter un rapport à la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2015.

¹ Il s'agit notamment des politiques menées dans les domaines suivants : économie, budget, finance, concurrence, emploi, affaires sociales, environnement, énergie, investissement, échanges, coopération pour le développement, innovation, agriculture et production alimentaire durable, développement régional, urbanisme et transports.

² Ministres et Représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la Corée, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne.

³ Conformément à la Décision 26/CP.7 de la CdP7 et aux décisions pertinentes ultérieures de la CdP-CCNUCC reconnaissant les circonstances propres à une Partie qui est placée dans une situation différente de celle des autres Parties visées à l'annexe I de la Convention.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

